

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLANDAGE du 23 Septembre 2013

Etaient présents : Mrs M.Canepa, Ch. Le Turdu, D. Pavier, JP. Serre,
JP Peagno, M. Gery, J. Mazalaigue, M. Floret. Mme L Granon

Cession d'une parcelle de terrain au hameau des Reyssets :

Mr M Sanchez demande l'achat d'une parcelle de terrain au hameau des Reyssets. Cette parcelle se situe en bordure de sa propriété et appartient au domaine public de la commune. Pour ce faire la commune doit procéder au déclassement avec enquête d'utilité publique. Un document d'arpentage sera réalisé. Tous les frais seront à la charge de Mr Sanchez (géomètre, enquête, actes) . Le prix de vente du m2 est de 20 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de gérer ce dossier.

Echange parcelles de Mr Ph Faure avec la commune :

Mr le Maire expose la demande de Mr Ph Faure d'échanger des parcelles de terrain. L'accord de principe est validé par les membres du conseil municipal. Mr le Maire réunira la commission forêt pour examiner la demande et rencontrera Mr Ph Faure. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Rapport d'activité 2012 de la CCD :

Mr le Maire présente le rapport d'activité 2012 de la CCD. On trouve ce rapport sur le site internet du pays Diois. ([www .paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr))

Révision statut du syndicat départemental de la Drome :

Suite à dissolution de certains syndicats électriques un nouveau mode d'élection des délégués au comité central est défini (révision des statuts). Désignation des deux délégués de Glandage qui éliront les délégués devant siéger au comité syndical. (Mr PEAGNO et Mr MAZALAIGUE).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Eclairage public:

Mr le Maire informe de la mise en œuvre de la réduction de l'éclairage public à partir du 14 octobre 2013. Sont concernés : le Village (Château, Collet et Colombier) la Vière, les Maillefauds, la Faurie, la Révolte, les Combes, Grimone, les Reyssets et Borne avec extinction de 0h à 6h.

Certains points lumineux seront en plus commandés par interrupteur à clef pour être opérationnel lors de la présence des habitants. Sont concernés par cette démarche :

A la Vière : l'éclairage situé sur le chemin entre la Vière et le VC9

A Grimone : l'éclairage situé en haut du hameau au départ du CR20

Aux Reyssets : L'éclairage des deux points lumineux

Au Collet : L'éclairage du lieu dit

Au Village : l'éclairage du jeu de boules est commandé par poussoir pour armement si utilisé

Une clef de commande sera remise aux personnes concernées.

Les hublots de fonctionnement des traitements UV sont remplacés par des voyants à led.
Vote à l'unanimité.

Modification écoulement des eaux pluviales :

Suite à courrier de Mme Sermet J une grille sera mise en place au niveau du regard EP au quartier Bouteille afin de supprimer l'écoulement des eaux sur la chaussée.
Le regard devant la propriété de Mr LJ Borel sera remis en état.